

conseil d'administration du 3 mars 2015 -

# RESOLUTION CA n°1-2015

# APPROBATION DU RAPPORT 2014 PRESENTE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- en application de R 331 32 du code de l'environnement qui prévoit que « le président du conseil scientifique présente un rapport annuel d'activité au conseil d'administration »,
- vu le rapport de Monsieur le Président du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées tel qu'il figure en annexe de la présente,

approuve le rapport d'activités 2014 du conseil scientifique du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 3 mars 2015.

Le Président,

André BERDOU

Le Directeur,



# Compte rendu d'activité du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées pour l'année 2014

# Rapport d'activité de Monsieur le Président du Conseil scientifique au Conseil d'administration du Parc national des Pyrénées -

L'activité du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées, en 2014, s'est caractérisée par une réflexion de fond sur les critères d'adhésion des candidatures de nouvelles communes au Parc national des Pyrénées et la poursuite du travail sur l'élaboration de la stratégie scientifique.

Il a aussi engagé une réflexion sur les priorités et le fonctionnement du conseil scientifique.

Un certain nombre de présentations ont permis par ailleurs de présenter des travaux de recherche réalisés sur le territoire et de traiter du programme de recherche ROECEPAL (lacs sentinelles), de l'évaluation patrimoniale de la faune, de la gestion forestière ou encore du programme de veille sanitaire du Parc national.

Le nombre d'avis émis par le conseil scientifique a augmenté. Les membres du conseil ont par ailleurs été associés dans des projets scientifiques ou de valorisation de la connaissance via des groupes de travail ou l'organisation de manifestations scientifiques Ce fut le cas pour la stratégie scientifique, le travail sur l'évaluation patrimoniale de la faune, l'organisation des journées scientifiques et le démarrage de la réflexion sur l'édition d'un ouvrage pour l'anniversaire des cinquante ans du Parc national des Pyrénées.

Les séances plénières, un moment de réflexion sur les grands sujets scientifiques ou les orientations de la politique du Parc national des Pyrénées :

Le conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à trois reprises.

La réunion du 26 février 2014 a permis de faire un bilan et de discuter du fonctionnement du conseil scientifique. La réactivité du conseil concernant les avis à donner, la prise en charge de dossiers au fil de l'eau par le bureau permettent au conseil, en séance plénière, de prendre un peu plus de recul et de consacrer plus de temps à la réflexion. Tout en continuant à se donner les moyens et le temps pour l'expertise de certains dossiers complexes, le conseil souhaite arriver à travailler davantage sur des questions scientifiques. Cette réunion a permis d'engager un débat de fond sur les critères d'adhésion des nouvelles communes candidates au Parc national des Pyrénées. Une note a été validée.

Le conseil scientifique a discuté des projets d'organisation des journées scientifiques et d'ouvrage pour les cinquante ans du Parc national. Lors de cette séance, deux groupes de travail ont été constitués pour piloter ces deux projets.

Enfin un point d'étape sur deux programmes scientifiques (programme lac sentinelle et programme de veille sanitaire du Parc national) a été présenté et a fait l'objet de débats.

La séance du 21 mai 2014 a eu lieu à la maison du Parc national des Pyrénées de Saint Lary Soulan. Elle était centrée sur la validation d'une proposition de liste des lacs et cours d'eau alevinables et la présentation de la méthode d'évaluation patrimoniale des enjeux faunistiques de conservation sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

L'après midi a été consacrée à un échange direct entre les membres du conseil et les agents de terrain du secteur de la vallée d'Aure sur le travail réalisé par les agents. Une visite de terrain sur la réserve naturelle nationale de Néouvielle a par ailleurs été organisée.

Enfin la séance du 2 décembre 2014 a permis de faire un bilan synthétique des travaux réalisés après les crues. Le débat de fond a porté sur la stratégie scientifique et notamment les enjeux de connaissance et les orientations envisageables pour la politique scientifique du Parc national des Pyrénées. Elles ont été validées. Un bilan des journées scientifiques et du work shop sur la subulaire aquatique, organisés par le Parc national des Pyrénées, a été partagé. Plusieurs membres du conseil scientifique y participèrent.

# Les avis, une activité en augmentation :

Le conseil scientifique a traité dix huit dossiers, en 2014, soit six de plus que l'année précédente.

Le bureau du conseil scientifique a traité, au fil de l'eau, la majorité des dossiers d'avis afin de diminuer les temps de traitement et libérer du temps en séance plénière. Cette méthode permet d'organiser des réflexions et des discussions sur les questions scientifiques. Des membres du conseil se sont déplacés, à plusieurs reprises, sur des sites concernés par des avis. Cela leur a permis d'apprécier les conditions de travaux projetés et de débattre avec les pétitionnaires.

# La poursuite de la réflexion sur la stratégie scientifique du Parc national des Pyrénées :

Quatre membres du conseil ont participé aux travaux de réflexion concernant l'élaboration de la stratégie scientifique et notamment à un séminaire de deux jours. Ce moment a permis de dégager les enjeux de connaissance et de définir les grandes orientations de la stratégie scientifique.

Il ressort des discussions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre un observatoire qui structurerait la politique de connaissance. Cette proposition est en phase avec l'objectif 1 et l'orientation 32 de la charte qui préconisent de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'observatoire des patrimoines et du territoire. Il aurait pour objectif de mieux connaitre et suivre l'évolution des patrimoines au regard des activités humaines et des changements globaux. Cette démarche devrait favoriser une approche plus transversale et permettre de partager et diffuser la connaissance. Le constat de l'évolution de la connaissance, des sciences et des contextes locaux nécessite d'adapter et d'optimiser les actions de l'établissement public. Il est nécessaire de dégager du temps pour travailler sur des volets nouveaux de connaissance (prospective) ou à conforter (impact des changements globaux, trames écologiques et paysagères). Une approche fonctionnelle de la compréhension des écosystèmes et des trames écologique et paysagère doit être développée. L'ensemble a été validé par le conseil scientifique du Parc national des Pyrénées le 2 décembre 2014. Il reste à préciser les orientations et à rédiger le document de stratégie. Il est prévu de valider la stratégie durant l'été 2015.

# La participation au pilotage du travail sur l'évaluation patrimoniale de la faune :

Trois membres du conseil scientifique ont participé à l'élaboration de la méthodologie de l'évaluation. Le groupe de travail s'est réuni deux fois. La méthode a ainsi pu être précisée et validée.

## Le projet d'ouvrage pour les cinquante ans du Parc national des Pyrénées :

Un groupe de travail rassemblant trois membres du conseil et un agent du parc national a été constitué afin de définir les bases du projet d'ouvrage qui sera édité à l'occasion des cinquante ans du Parc national. Le travail a permis de définir le contenu de l'ouvrage et d'en préfigurer le calendrier de réalisation. Un comité de rédaction est en cours de constitution.

Fait à Tarbes, le 3 mars 2015.

Jean-Paul METAILIE Président du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées

#### P.J.: 3

- liste des avis du conseil scientifique pour l'année 2014,
- note sur les critères d'adhésion,
- tableau sur les enjeux et les orientations de la stratégie scientifique du Parc national des Pyrénées,

# AVIS du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées – 2014

Dossier	Date	Avis conseil scientifique
Avis sur la demande d'autorisation de travaux pour restauration de l'aire de stationnement de Bious Artigues, en zone cœur du Parc national des Pyrénées	15/02/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de construction d'un abri démontable à proximité du refuge des Oulettes de Gaube, en zone cœur du Parc national des Pyrénées, pour l'observation astronomique	17/03/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de construction d'un abri de traite et d'une aire bétonnée à la cabane de Poucibé (vallée d'Aspe), en zone cœur du Parc national des Pyrénées	31/03/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de construction d'une aire et d'un abri de traite aux cabanes de Peyrelue et Dous Boués (vallée d'Ossau), en zone cœur du Parc national des Pyrénées	31/03/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de construction de trois abris et aires de traite (cabanes de Cap de Pount, La Hosse, La Glère) dans l'estive de Bious (vallée d'Ossau), en zone cœur du Parc national des Pyrénées	15/04/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques

Mise en conformité au label Tourisme et Handicap du site du Puntas	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Travaux EDF barrage d'Ossoue	—	Pas d'avis CS nécessaire (travaux d'entretien)
Avis sur la demande de		
travaux pour la réhabilitation du sentier de Gouetsoule suite aux dégâts de la crue des 18 et 19 juin 2013	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de travaux pour la construction d'une nouvelle passerelle à Anéou suite aux dégâts de la crue des 18 et 19 juin 2013	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de travaux pour la réhabilitation du radier de Saoubiste suite aux dégâts de la crue des 18 et 19 juin 2013	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de travaux pour la réhabilitation du sentier des Oulettes suite aux dégâts de la crue des 18 et 19 juin 2013	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande de travaux pour la construction d'une nouvelle passerelle sur le sentier du val d'Aspe suite aux dégâts de la crue des 18 et 19 juin 2013	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la proposition de liste des lacs et cours d'eau alevinables en zone cœur du Parc national des Pyrénées, présentée lors du Conseil scientifique du 21 mai 2014	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande d'autorisation de coupe de bois dans la forêt de Borce	02/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques

Avis sur la demande d'autorisation de coupe de bois dans la forêt de Cette- Eygun	25/06/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande d'autorisation d'installation d'une antenne parabolique et de panneaux solaires sur le refuge de Larribet, en zone cœur du Parc	10/09/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
national des Pyrénées		
Avis sur la demande d'autorisation de coupe de bois dans la forêt de Borce, parcelles 9 et 10	17/09/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande d'autorisation d'installation d'une antenne parabolique et de panneaux solaires sur le refuge des Oulettes de Gaube en zone cœur du Parc national des Pyrénées	17/09/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques
Avis sur la demande d'autorisation pour le projet d'aménagement routier de part et d'autre de la frontière au col du Pourtalet	10/10/2014	Avis favorable sous réserve du respect des prescriptions techniques

# Note sur l'analyse des candidatures de nouvelles communes au Parc national des Pyrénées

# Références juridiques :

- loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (NOR: DEVX0500070L),
- décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006,
- charte du Parc national des Pyrénées approuvée par le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012, modifié par décret numéro 2013-962 du 25 octobre 2013,
- arrêté de Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées, en date du 18 novembre 2013, constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national des Pyrénées,

Conformément à la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (NOR: DEVX0500070L), les communes non comprises dans l'aire d'adhésion peuvent demander, sur décision expresse de leur assemblée délibérante, à adhérer à l'aire optimale d'adhésion. Afin d'objectiver les décisions du conseil d'administration, Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées a demandé au conseil scientifique de réfléchir à une méthodologie et de préciser les critères techniques à prendre en compte.

Cette démarche constitue un travail préparatoire à un débat à conduire en bureau puis en conseil d'administration du Parc national des Pyrénées afin d'arrêter un mode opératoire permettant d'examiner d'éventuelles candidatures de collectivités communales.

## Rappels sur les critères de définition des territoires des parcs nationaux :

« Un parc national [...] est composé d'un ou plusieurs cœurs, définis comme les espaces terrestres et maritimes à protéger, ainsi que d'une aire d'adhésion, définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection. [...] »

article L331-1 du code de l'environnement.

« La création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au caractère du parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces protégés du cœur et les espaces environnants concernés par une politique de protection, de mise en valeur et de développement durable. [...] »

article 1 de l'arrêté du 23 février 2007 relatif aux principes fondamentaux des parcs nationaux.

L'aire optimale d'adhésion se définit par les territoires communaux qui sont en solidarité écologique avec le cœur du parc national.

Le critère principal justifiant qu'une commune puisse être incluse dans l'aire optimale d'adhésion est, selon la loi mentionnée en supra, la solidarité écologique et la continuité administrative.

### Les principales conclusions des débats du conseil scientifique :

Il ressort des débats conduits à l'occasion de la séance plénière du conseil scientifique, en date du 2 octobre 2013, que :

- le critère primordial est la continuité géographique avec l'aire optimale d'adhésion afin d'éviter des incohérences dans la structuration territoriale du Parc national des Pyrénées
- le critère écologique n'est pas toujours discriminant et suffisant. Cependant la commune doit avoir en son sein un ensemble écologique permettant de valoriser la notion de solidarité écologique ou, par sa continuité avec l'aire optimale d'adhésion et sa valeur écologique, apporter une cohérence fonctionnelle supplémentaire aux écosystèmes et paysages présents sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Il s'agit de patrimoines naturel et paysager qui présentent un intérêt et qui permettent de renforcer la solidarité écologique de l'aire optimale d'adhésion avec la zone cœur et le bon fonctionnement des écosystèmes ou l'harmonie des paysages,
- la notion de territoire montagne, au sein de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, doit être prise en compte. De plus, il convient de considérer le lien ou la solidarité au sens large qui doit exister entre le nouveau territoire, issus d'une éventuelle adhésion, la zone cœur et l'aire optimale d'adhésion. Le lien ou la solidarité intègre notamment la solidarité écologique, économique (activité pastorale et autres usages) et les liens culturels et historiques. Cette notion a pour conséquence de circonscrire l'élargissement à la zone de piémont,
- l'aire optimale d'adhésion est déjà très grande au regard de la zone cœur. Il faudra veiller à ne pas trop accentuer cette disproportion.

# Méthodologie d'analyse des candidatures et critères pris en compte :

#### La démarche interne :

Une candidature d'une commune ne sera analysée que si le conseil d'administration a préalablement statué sur le lancement de la démarche. Le conseil d'administration ne statuera que s'il y a une continuité territoriale entre le territoire du Parc national des Pyrénées, constaté à la date de la demande, et le territoire candidat.

Après décision du conseil d'administration, le conseil scientifique examine chaque candidature et formalise un avis technique centré principalement sur les enjeux de continuité écologique. Ce dernier est transmis au conseil économique, social et culturel.

L'ensemble des avis est rendu par écrit.

In fine, le bureau et le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées sont saisis. Ce dernier délibère.

La délibération du conseil d'administration est soumise à enquête publique en application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 236 a modifié l'article L123-1 du code de l'environnement.

L'aire optimale d'adhésion sera modifiée par la modification du décret 2009-406 du 15 avril 2009. Il faudra aussi modifier le décret 2013-962 du 25 octobre 2013 arrêtant la charte.

# Les principaux critères d'analyse du conseil scientifique :

L'analyse technique du conseil scientifique reposera en priorité sur les critères suivants :

- enjeux, continuité et solidarité écologique,
- lien économique, culturel et historique de la commune candidate avec la zone cœur et l'aire optimale d'adhésion avec un focus particulier sur le volet pastoral,
- éloignement de la commune avec la zone cœur et l'évolution des équilibres de surface entre zone cœur et aire optimale d'adhésion.

Elle pourra donner lieu à des analyses cartographiques prenant en compte les différents enjeux écologiques (biologiques, hydrographiques, corridors écologiques, etc...), économiques, culturels et de cohérence du territoire.

L'avis est formalisé par écrit. Il donne lieu à un vote.

Il est transmis par Monsieur le Président du conseil d'administration à Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées dans le cadre de la procédure mentionnée au 4.1.

Fait à Tarbes, le lundi 10 février 2014

	Registre stratégie scientifique	cientifique		Registre plan d'action	tion
Епјеих	Orientations	Opérations	Exemple de mesures	SS	Exemple d'actio
Les évolutions du territoire face aux changements globaux		Suivre et analyser les dynamiques des patrimoines au regard des changements globaux (changement	Identifier les sujets d'études	- Le fac flo flo flo ten ten - sui - sui - co - co des	Les évolutions de la biodivers face aux changements climati floristique des pelouses et évc températures suivi des glaciers suivi des lacs d'altitude Conséquences de l'introductic des espèces invasives
	Suivre et anticiper les évolutions des patrimoines et les relier aux facteurs explicatifs	umsandi des sois, changoment cimiat, pontuion,	Remobiliser les données déjà acquises par le Parc national et les partenaires	es par le Parc	
			Abandonner des protocoles, en réorienter certains ou en mettre en place de nouveaux	enter certains ou	
		Anticiper et établir des scénarios sur l'évolution des patrimoines	Etablir des scénarios sur les espèces et habitats notamment ceux inféodés aux milieux froids	et habitats ux froids	
	Suivre et anticiper les évolutions des activités	Suivre et analyser l'évolution des activités		Réali comp biodi résea	Réaliser un diagnostic de la forê composantes multifonctionnalité biodiversité, capacité de stockag réseau vieux bois,)
. ,	<u>-</u>	Etablir des scénarios sur les activités humaines et les conséquences sur le paysage et la biodiversité	Etablir des scénarios sur l'activité agricole et ses conséquences sur la biodiversité les paysages	ı	Comment vont évoluer les sys d'exploitation et leurs utilisati espaces (privés, zones interme et ses conséquences sur les pa
20° 10° 20° 10° 10° 10° 10° 10° 10° 10° 10° 10° 1			Etablir des scénarios sur l'activité forestière et ses conséquences sur la biodiversité les paysages et le stockage du carbone.	restière et ses paysages et le	

		<ul> <li>Hiérarchisation des enjeux flofaunistiques</li> <li>Lacunes sur:     <ul> <li>Fonge, lichens,</li> <li>Invertébrés,</li> <li>Habitats, milieux,</li> </ul> </li> </ul>	<ul> <li>Suivi de l'effectif des populat</li> <li>Suivi de l'évolution de l'effec des Pyrénées</li> </ul>	<ul> <li>Bouquetin (réintroduction)</li> <li>Subulaire (programme de con</li> <li>Participation aux PNA</li> </ul>		
ion et ses ⁄ité agricole et la	naturels et ses biodiversité et les	uels cibler les int de vue ystèmes) en : t sein des éléments s de connaissances ouveaux enjeux	res de nilieux, habitats &	n conservatoire systèmes)	s d'action intégrant s	
Etablir des scénarios sur l'urbanisation et ses conséquences sur le paysage, l'activité agricole et la biodiversité.	Etablir des scénarios sur les risques naturels et ses conséquences sur la population, la biodiversité et les activités.	Identifier les sujets d'étude sur lesquels cibler les actions (espèces y compris d'un point de vue génétique, milieux, habitats & écosystèmes) en : - hiérarchisant les enjeux au sein des éléments de biodiversité déjà connus - mettant à jour les lacunes de connaissances - recherchant d'éventuels nouveaux enjeux	Mettre en place les actions prioritaires de connaissance et de suivi (espèces, milieux, habitats & écosystèmes)	Faire émerger des actions de gestion conservatoire (espèces, milieux, habitats & écosystèmes)	Elaborer des diagnostics et des plans d'action intégrant une dimension paysages ressentis	
		Mieux connaitre et préserver voire restaurer la biodiversité			Mieux connaitre les paysages et leur évolution et préserver voire restaurer les paysages remarquables	
		Connaitre les patrimoines et, pour les plus fragiles d'entre eux, proposer et promouvoir une gestion conservatoire				
		Des connaissances robustes pour impulser et piloter les actions de conservation et de préservation du patrimoine prévues dans la charte				

:	Mieux connaitre et transmettre le patrimoine culturel matériel et immatériel	Connaitre et approfondir le patrimqine	<b>9</b> 0	<ul> <li>Inventaire et valorisation du p</li> <li>Inventaire du patrimoine agro- (irrigation,)</li> <li>Connaissance de la culture tra</li> <li>Mémoires du patrimoine agro compris d'un point de vue lin;</li> <li>Inventaire et approfondisseme</li> </ul>
		Transmettre et conserver - Patrimoine transfrontalier - Valoriser les savoir faire - Transmettre la culture orale		
	Identiffer le réseau écologique sur le territoire y compris une trame sombre	Décliner des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique à l'échelle du Parc national des Pyrénées	Cohérence nal des Pyrénées	Caractérisation des réseaux écol échelle fine sur le Parc national
Connaître et faire prendre en compte les réseaux écologiques et leurs enjeux	Conserver les trames et résorber les points de rupture	Caractériser et préserver les trames de vieux bois	de vieux bois	•
	de continuites	Préserver la trame bleue		Impact des aménagements hydrz hydroélectriques ainsi que leur g trame bleue
	Connaître les impacts réciproques entre espèces sauvages et les activités humaines et favoriser la cohabitation	Disposer d'indicateurs et de connaissances partagées nécessaires à la gestion des plans de chasse	sances partagées chasse	
Approfondir la compréhension des interactions homme et nature		Evaluer le fonctionnement des écosystèmes aquatiques pour rationaliser la pratique de l'alevinage	stèmes aquatiques rinage	

			Suivi de l'évolution des effectifs regard de l'intensité de la pratiq	Préserver la qualité de l'eau et de aquatiques d'altitude notamment activités humaines (circulation, : tourisme, pastoralisme, pêche,	Evaluer les services rendus par l (équarrissage naturel)		
xploitation impacts sur les	tements sanitaires raux, forestiers,	lle sanitaire pour faune sauvage et	te nature sur la	ıdus par l'eau	idus par les espèces	aloriser la	
Evaluer les modes de gestion et d'exploitation forestière notamment au regard des impacts sur les paysages et la biodiversité	Evaluation et conséquences des traitements sanitaires du bétail sur les écosystèmes (pastoraux, forestiers,)	Maintenir la connaissance de la veille sanitaire pour mieux appréhender les interactions faune sauvage et domestique	Evaluer l'impact des sports de pleine nature sur la biodiversité	Evaluer et préserver les services rendus par l'eau	Evaluer et préserver les services rendus par les espèces	Développer des partenariats pour valoriser la connaissance	
				Connaître et évaluer les services écosystémiques	les espèces et les valoriser pour les maintenir	Valoriser la connaissance	
					···· - ·· -	Communiquer sur les résultats de la connaissance	
						Communiquer et valoriser les connaissances acquises	

		Elaborer un nlan de communication selon les publics	Politique d'information selon les publics visés (habitants, socio pro, scolaires, visiteurs, grand public)		Outils édition papier, numérique maisons du PNP, journées scien ouvertes
			Politique éducative du PNP en matière d'environnement : scolaires, grand public, etc.	ère public, etc.	
Optimiser les moyens et les méthodes de l'établissement	- · · · · ·	Améliorer la collecte et la structuration des données			Définir la méthode de travail ave les BDD,
	Améliorer la gestion des données	Traiter les données et répondre aux besoins des demandeurs			
		Echanger des données			
	Travailler avec la recherche sur le	Mettre à disposition de la recherche le territoire du parc national			
	ternione et remorcer des partenariats	Encourager et susciter des travaux de recherche			
	Développer les partenariats	Etablir des partenariats forts avec l'Etat, les collectivités locales, les organismes de recherche et le monde associatif.			
w 140	Mobiliser des moyens financiers	Faire en sorte que les actions de connaissance puissent être financées	Assurer une veille sur les outils financiers disponibles		- Appels à projets - financements européens
		-			

		Mettre en place une ingénierie financière	hcière	- Mécénat, financements europé
	Mettre en œuvre la gouvernance interne			
Améliorer la gouvernance	Mettre en œuvre la gouvernance externe			
	Mettre en œuvre la gouvernance de la stratégie			
	Mettre en œuvre la gouvernance de l'observatoire			